

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
mettant fin à l'exercice des fonctions supérieures de
Monsieur Eddy GILSON en qualité de Directeur général
adjoint du département accueil de l'Office de la Naissance
et de l'Enfance (ONE)**

A.Gt. 18-07-2025

M.B. 25-08-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, l'article 87, §3, remplacé par la loi spéciale du 08 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 06 janvier 2014 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des Services du Gouvernement de la Communauté française et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII, l'article 24 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 décembre 2008 relatif à l'exercice d'une fonction supérieure au sein des Services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes relevant du Comité de Secteur XVII ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2024 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire n°73 fixant la procédure d'attribution des fonctions supérieures au sein des Services du Gouvernement de la Communauté française, du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et des Organismes d'intérêt public qui relèvent du Comité de Secteur XVII ;

Vu la décision du 14 juillet 2022 du Gouvernement de la Communauté française de désigner Monsieur Eddy GILSON, Directeur, pour l'exercice des fonctions supérieures de Directeur général adjoint du département accueil de l'ONE ;

Vu les décisions du 06 juillet 2023, du 30 août 2024 et du 20 décembre 2024 du Gouvernement de la Communauté française de maintenir l'exercice des fonctions supérieures de Monsieur Eddy GILSON, Directeur, en qualité de Directeur général adjoint du département accueil de l'ONE ;

Vu la décision du 28 mars 2025 du Gouvernement de la Communauté française, en l'absence de désignation d'un nouveau mandataire au 31 mars 2025, de maintenir jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 inclus, l'exercice des fonctions supérieures de

Monsieur Eddy GILSON, Directeur, en qualité de Directeur général adjoint du département accueil de l'ONE ;

Considérant que le 21 mai 2025, Monsieur Eddy GILSON a fait part, à la Ministre de l'Enfance de son souhait de mettre fin à l'exercice de ses fonctions supérieures au 1^{er} juillet 2025 ;

Sur la proposition de la Ministre de la Fonction publique,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'exercice des fonctions supérieures de Monsieur Eddy GILSON, Directeur, en qualité de Directeur général adjoint du département accueil de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) prend fin au 1^{er} juillet 2025.

Article 2. - Le présent arrêté est notifié à l'intéressé et une copie est transmise à la Cour des Comptes pour information.

Article 3. - La Ministre de la Fonction publique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

J. GALANT